



Histoire & Mémoire

Jun 2008 / n° 54

Editorial

Tout au long de l'année 2007, le Conseil général a souhaité rendre hommage à la Pologne et aux Polonais du Pas-de-Calais. Des manifestations de toutes sortes ont donné à voir et à entendre sur nos compatriotes d'origine polonaise qui ont été légitimement mis à l'honneur.

L'immigration polonaise est ancienne, très ancienne, même si les gros bataillons de travailleurs et de familles ne sont arrivés qu'après 1919 et surtout après 1945. Il incombait naturellement à la direction des archives de mettre en valeur l'ancienneté de cette implantation et des relations entre Pologne et Pas-de-Calais.

Des textes ont été recherchés pour illustrer nos liens historiques : les vagues migratoires, depuis l'époque romantique des réfugiés politiques luttant contre l'occupation russe, ont été repérées. Les besoins de main-d'œuvre de la France industrielle, voire des campagnes françaises, ont permis une autre récolte documentaire. Et on ne pouvait renoncer à présenter des textes autour de l'assimilation ou de l'absence d'assimilation, sujet de préoccupation des administrateurs français.

Une dizaine de textes ne font pas toute l'histoire : le lecteur les considérera comme une invitation à des recherches complémentaires sur nos relations avec la Pologne et les Polonais, car il y a encore à découvrir et à exploiter dans les riches archives du Département du Pas-de-Calais.

Dominique DUPILET
Président du Département

La présence polonaise dans le Pas-de-Calais

2 — 1 - Les vagues migratoires

3 — 2 - Une main-d'œuvre nécessaire

A - Des besoins agricoles limités

B - La priorité : le recrutement de Polonais pour les mines

C - Les Polonais face à la crise des années 30 et au chômage

7 — 3 - Une assimilation ?

A - L'endogamie des immigrés polonais

B - L'espoir tenace d'un retour au pays

C - Un démenti : la Résistance polonaise pendant la Seconde Guerre mondiale

La présence polonaise dans le Pas-de-Calais

Lors des manifestations culturelles tenues en 2007, l'année de la Pologne a pu révéler l'apport essentiel qu'ont constitué les immigrants polonais pour le département. Immigrés par vagues successives, du XIX^e siècle aux années 1920, les Polonais participèrent à l'histoire du Pas-de-Calais et furent un atout pour son développement. L'évocation présentée dans ce numéro n'est pas exhaustive : la pratique religieuse des Polonais, avec les incidences qu'elle a pu avoir sur l'architecture du département, est un aspect qui, par exemple, n'a pas été abordé.

I. Les vagues migratoires

L'émigration polonaise dans le Pas-de-Calais s'explique avant tout par la disparition d'un pays : depuis le 24 octobre 1795, le royaume de Pologne, (étymologiquement « le pays des champs ») constitué en 963, n'existe plus, démembré entre la Prusse, l'Autriche et l'empire russe. L'espoir d'une renaissance, un temps réveillé par la création en 1807 d'un Grand-Duché de Varsovie à l'instigation de Napoléon, sombre avec lui en 1815 au Congrès de Vienne. Alors que la Prusse mène une active politique de germanisation de ses nouveaux territoires, la situation se dégrade en Russie à partir de 1825, avec l'avènement du tsar Nicolas I^{er}, beaucoup plus autoritaire que son prédécesseur. Le 29 novembre 1830, l'insurrection éclate à Varsovie et le 26 janvier de l'année suivante la Diète institue un gouvernement national. L'armée polonaise, très vite désorganisée, accumule les défaites et Nicolas I^{er} reprend la ville le 8 septembre. La répression, féroce, contraint environ 10 000 patriotes à l'exil vers la France principalement, mais aussi vers l'Angleterre. Si le gouvernement de Louis-Philippe se refuse à intervenir militairement, la polonophilie gagne le pays autorisant le général Lafayette à déclarer à l'Assemblée que « toute la France est polonaise ». Un comité national en faveur des Polonais se constitue à Paris, relayé dans son action par de nombreuses instances provinciales. A Arras, les milieux républicains, emmenés par Frédéric Degeorge, créent le 9 mars 1832 un comité polonais se proposant de recueillir des fonds pour les réfugiés.

Monsieur,

Quand l'héroïque Pologne, imitant notre exemple de juillet, secoua le joug de ses oppresseurs, le peuple français, recueillant d'anciens et nobles souvenirs, voulut, dans sa sympathie, l'aider dans sa noble lutte, et du nord au midi, des offrandes de toutes espèces furent adressées au Comité polonais, présidé par l'illustre général Lafayette. Le département du Pas-de-Calais se distingua par-dessus tous les autres par le nombre et l'importance de ses souscriptions.

Aujourd'hui la Pologne a succombé (...). Pour la seconde fois, nos pays d'Artois, du Boulonnais et du Calaisis voudront être au premier rang en générosité. A cet effet, des citoyens de la ville d'Arras, viennent de constituer un comité polonais pour correspondre avec celui de Paris, et lui adresser toutes les offrandes qu'il pourra recueillir dans le département.

C'est avec confiance, Monsieur, que les membres de ce comité comptent sur votre zèle, votre patriotisme et votre bienfaisance pour les seconder dans le but qu'ils se proposent d'atteindre. Veuillez faire un appel à vos concitoyens, employer votre influence ainsi que celle de vos nombreux amis et surtout vous adresser au cœur des dames toujours si bon et si compatissant, quand il s'agit d'une glorieuse infortune. Veuillez bien leur répéter que notre mission n'a d'autre but que d'obtenir pour les pauvres Polonais le plus d'offrandes possibles (...).

Tous ces moyens peuvent être mis en pratique dans notre département ; un dernier peut encore être employé, c'est d'engager les riches habitants des campagnes, les chefs de grands établissements industriels, les fermiers, etc. à appeler auprès d'eux le pauvre exilé ; il paiera par son travail et sa reconnaissance cette bienveillante hospitalité.

Appel à souscription du comité polonais d'Arras,
27 mars 1832, Arch. dép. Pas-de-Calais, BHC 327/13



En 1973, pour célébrer l'immigration polonaise en Pas-de-Calais, un concours est lancé pour l'édition spéciale d'un timbre-poste. Il est remporté par un mineur originaire d'un coron de Liévin, Raymond Juskowiak.

A ces facteurs politiques, s'ajoutent au début du siècle suivant des nécessités économiques. Une loi du 29 juin 1905 réduit la journée de travail des mineurs de fond à 8 h alors que la production charbonnière est en plein essor. Ces deux facteurs conjugués rendent nécessaire l'emploi d'un personnel accru. C'est alors que le prince Witold Czartoryski, membre influent de l'immigration parisienne et actionnaire de la compagnie des mines de Nœux, propose de débaucher des houilleurs polonais, employés dans les mines westphaliennes. Les premiers

arrivants, désireux d'échapper à la politique de germanisation agressive de Guillaume II, s'installent à Barlin dès 1909 avec leurs familles et l'on compte en 1912, 2000 Polonais dans la région dont 620 actifs. Thomas Olszanski est de ceux-ci. Il a raconté son parcours en 1957 en publiant *La Vie errante*. Le passage qui suit illustre la situation inconfortable pendant la Première Guerre mondiale de ces mineurs, Polonais d'origine certes, mais Allemands ou Autrichiens officiellement.

Le jour de la proclamation de la mobilisation générale, commencèrent des manifestations de pogrom. Une foule de plus de trois mille personnes, portant des haches, des couteaux, des vieux fusils et des fourches à fumier se rendit dans notre colonie. Des cris s'élevèrent :

« A mort, les étrangers ! A mort, les espions allemands et autrichiens ! Que les étrangers retournent chez eux ! »

Ce jour-là, je reçus une lettre de la préfecture. En réponse à ma lettre, on m'avertissait que je devais me présenter avec le groupe des Polonais au bureau de recrutement de Béthune : nous serions alors considérés comme citoyens français.

Le lendemain, c'est-à-dire le 2 août 1914, le groupe des Polonais et quelques Tchèques, au total trente-cinq personnes quittèrent dès cinq heures du matin Noyelles-sous-Lens pour Béthune, ville située à une vingtaine de kilomètres. Nous étions partis à pied, car il n'était pas possible de prendre le train ; tous les trains étaient réquisitionnés par les convois militaires (...).

Lorsque je fus devant la commission, le médecin déclara que j'étais apte même pour un service militaire lourd, et j'entendis qu'on m'inscrivait dans le deuxième régiment de la Légion étrangère au Maroc. J'allais voir le chef de la commission :

« Je me suis présenté pour l'armée française comme volontaire, mais seulement sur le front en France, ce qui était signalé dans la lettre de la préfecture. »

Le médecin-chef répliqua :

« Pourtant, tous vos camarades ont été affectés à la Légion étrangère et ils ont donné leur accord. »

« C'est possible, malgré tout, moi, je veux servir uniquement dans les unités françaises et sur le front en France. »

La commission affirma qu'il existait une loi sur le recrutement, selon laquelle les étrangers ne pouvaient être affectés qu'à la Légion étrangère. Finalement, on me donna une attestation disant que j'étais exempté jusqu'à ce qu'intervienne une nouvelle disposition. (...)

Thomas Olszanski, *La Vie errante*, Arch. dép. Pas-de-Calais, BHB 5040

2. Une main-d'œuvre nécessaire

A. Des besoins agricoles limités

Création du traité de Versailles en 1919, l'état polonais renaît de ses cendres mais accuse un très grave retard économique. Le pays a conservé les petites structures agraires du XVIII^e siècle alors que la pression démographique s'accroît. Parallèlement la France a besoin de main-d'œuvre pour remettre la Nation en état de marche après les hostilités. Le 3 septembre 1919, les deux états signent une convention prévoyant le recrutement collectif de travailleurs pour le compte des entreprises et garantissant aux immigrants les mêmes droits que les nationaux. Entre 1920 et 1925, 71 000 travailleurs, munis d'un contrat annuel renouvelable, sont dirigés par l'Office central de la main-d'œuvre agricole vers les fermes du pays afin de pallier l'exode rural et la saignée de la Grande Guerre. Dans le Pas-de-Calais, les effectifs annuels d'ouvriers agricoles ne dépassèrent jamais le nombre de 2000 en raison de la taille relativement modeste des exploitations et de l'instabilité d'une main-d'œuvre qui découvrait, une fois sur place, l'attractivité salariale qu'offrait la mine.



Contrat d'embauche bilingue d'ouvrier agricole polonais, 1923, Arch. dép. Pas-de-Calais, M 7331

20562

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSARIAT SPÉCIAL D

SAUF-CONDUIT.
(Application des prescriptions du décret du 6 juin 1923)

M (1) *Teloch Andrzej*

Date, lieu de naissance *7.11.185 Tomaszów*

Nationalité **POLONAIS**

pour lequel a été établie la carte d'identité de travailleur étranger n° _____
est autorisé à se rendre à (s) *Neuve Eglise*
département de *Pas-de-Calais*
chez M (3) *Noël Butez*
avec lequel il a conclu un contrat de travail.

Signature de l'intéressé, _____

Le Commissaire spécial, _____

NOTA. — A son arrivée à destination l'étranger, porteur du présent sauf-conduit qui ne pourra en aucun cas lui tenir lieu de permis de séjour, devra se présenter au Maire ou Commissaire de police qui, dans un délai de huit jours, lui remettra en échange sa carte d'identité de travailleur étranger.

B. La priorité : le recrutement de Polonais pour les mines

En 1921, on dénombre 3400 Polonais dans le Pas-de-Calais. Ils sont 91 000 cinq ans plus tard, représentant parfois la moitié de la population de communes telles que Bruay-en-Artois ou Marles-les-Mines. En février 1923, le Comité central des Houillères de France ouvre à Myslowice, en Haute-Silésie, un centre de rassemblement de la main-d'œuvre polonaise où les candidats au départ subissent un examen médical avant d'être dirigés vers la France, par la Baltique en 1923-1924 puis par le chemin de fer à travers l'Allemagne. La caserne Marceau de Toul constitue la porte d'entrée de leur nouvelle vie puisque c'est là qu'ils reçoivent leurs papiers et prennent connaissance de leur affectation en fonction des demandes parvenues à la Société générale d'immigration, ainsi qu'en fait part au sous-préfet le commissaire spécial de Béthune le 22 septembre 1925.

Carte de séjour d'un ouvrier polonais travaillant dans les mines, 22 septembre 1931, Arch. dép. Pas-de-Calais, M 8084/7

22 SEPT 1931

N° de la carte : *2354348*

Valable pour années *1929/30*
ou jusqu'au *(1) 31.7.33*

Taxe perçue : *20*

validité du visa pour les étrangers

Carte n° _____ pour le _____

Pièces d'identité fournies : *Carte d'identité*

Durée du visa pour les étrangers qui y sont soumis : _____

Références en France.

M. _____
demeurant à _____
adresse : _____

M. _____
demeurant à _____
adresse : _____

Dernier domicile à l'étranger : _____

Précédents séjours en France : _____

La carte est soumise aux déclarations ci-dessus, DIRECTEUR DE L'EMIGRATION.

COMMUNE *Méricourt*

COMMISSARIAT _____

(N° y a des.)

DATE de la demande de carte : *4-8-31*

M 204 X

Dans les mines de mon secteur, la main-d'œuvre étrangère est principalement composée de Polonais. Ceux-ci sont recrutés par le Comité des houillères qui a des représentants en Pologne chargés de l'embauchage des émigrants de ce pays.

Les convois sont dirigés sur le dépôt des travailleurs de Toul qui les répartit ensuite sur les différentes compagnies minières du Nord de la France, au prorata des demandes d'effectifs.

Ces travailleurs arrivent munis d'un contrat de travail d'une durée de douze mois. Ceux qui par leur inexactitude au travail ou par leur attitude ne donnent pas satisfaction à l'employeur sont licenciés à l'expiration du contrat.

Beaucoup de mineurs polonais ont fait venir leur famille avec eux. Chaque ouvrier ayant sa famille est logé par la compagnie minière qui l'occupe. Le logement se compose de 2, 3, 4 ou 5 pièces suivant l'importance de la famille.

Dans les communes du bassin minier, la population étrangère y est supérieure en nombre à nos nationaux. L'émigration polonaise vers les régions minières a pris depuis l'armistice d'énormes proportions. La main-d'œuvre étrangère était absolument nécessaire pour la remise en activité de tous les puits. Les compagnies minières ont dû construire des cités nouvelles qui forment de véritables colonies auxquelles il ne manque plus qu'une administration communale.

Rapport du commissaire spécial de Béthune au sous-préfet, 22 septembre 1925, Arch. dép. Pas-de-Calais, M 3229

C. Les Polonais face à la crise des années 30 et au chômage

La Grande Crise touche la France en 1931 et la barre des chômeurs franchit le cap des 100 000. Ils sont 1 million et demi deux ans plus tard. Jusqu'en 1933, les Houillères se cramponnent à leur main-d'œuvre polonaise dont la formation commence à porter ses fruits et qui sera nécessaire lorsque l'économie repartira. Les licenciements économiques à proprement parler restent rares. Les renvois sont masqués sous divers prétextes (fautes professionnelles, indiscipline ou engagement politique). Or, les chômeurs qui, ne pouvant présenter un titre d'embauche, n'arrivent pas à faire renouveler leur carte d'identité, sont *ipso facto* frappés d'un ordre de refoulement pour situation irrégulière. Derniers embauchés, premiers licenciés, les immigrés contribuent par leur présence à amortir le choc pour les citoyens du pays. En 1933, le gouvernement de Gaston Doumergue oblige les Houillères à licencier 7200 mineurs. Entre 1931 et 1936, plus de 130 000 Polonais durent retourner à la case départ.

1893
1933

Nom : *Bargula*

Prénoms : *Jean*

Né le : *7 5 1891*

à : *Zagay*

Né de : *Jean*

et de : *Adéna*

Profession : *mineur*

Nationalité : *polonaise*

Mode d'acquisition de cette nationalité : *filiation,*
mariage, naturalisation. (Bayer les mentions
inutiles.)

Situation de famille : *célibataire, marié, veuf,*
divorcé. (Bayer les mentions inutilis.)

Adressa

Localité : *Berrou*

Rue et N° : *100-3 - 12*

Remarques sur le candidat

Nom : *Bargula*

Prénoms : *Jean*

Né le : *1891* à *Zagay*

Nationalité d'origine : *polonaise*

Enfants au-dessous de 15 ans

| PRENOMS | AGE | LIEU DE NAISSANCE | OBSERVATIONS |
|---------|-----|-------------------|--------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Est-il autorisé à quitter :

1° Nom et adresse de l'employeur : *Mines de Courrières*
12 Billy M

2° Durée du contrat :

Par mes rapports des 28 octobre et 3 novembre 1933, j'ai eu l'honneur de vous rendre compte que la Compagnie des mines de Nœux avait l'intention de licencier une partie du personnel ouvrier occupé aux travaux du jour et du fond.

Le 26 novembre dernier, un premier convoi de 58 ouvriers polonais comprenant des célibataires et quelques familles, est parti pour la Pologne, aux frais de la Compagnie.

Le 19 décembre, un deuxième convoi comptant environ 50 ouvriers et leurs familles sera également mis en route dans les mêmes conditions que le premier.

Les ouvriers étrangers volontaires pour le rapatriement sont peu nombreux, mais la Compagnie de Nœux fait connaître à ceux qui sont désignés, qu'ils sont menacés de congédiement et qu'ils ont tout intérêt à bénéficier des avantages accordés, en ce moment, pour le voyage.

Les services de la Compagnie désignent pour le départ les ouvriers dont le rendement est insuffisant, ceux dont la conduite laisse à désirer et les individus signalés par son service de renseignements.

Rapport du sous-préfet de Béthune au préfet du Pas-de-Calais, 12 décembre 1933, Arch. dép. Pas-de-Calais, M 3175

Coron d'Oignies - Photo : ©SebJarry

LES INCIDENTS DE LEFOREST

LES MINEURS POLONAIS FRAPPÉS D'EXPULSION DOIVENT QUITTER LA FRANCE AUJOURD'HUI

Les sanctions prises seront appliquées sans faiblesse aucune ;
cependant le gouvernement ne compte pas modifier
la politique suivie à l'égard de la main-d'œuvre étrangère

Des délégations des organisations syndicales ont été reçues à Arras par M. Rochard
et à Paris par M. P.-E. Flandin, ministre des Travaux Publics



Un capot tente de rendre au lot d'ores et émarrés, une chèvre et une d'inde

*Le Télégramme du Pas-de-Calais et de la Somme, 11 août 1934,
Arch. dép. Pas-de-Calais, PG 9/76*

C'est dans ce contexte tendu, à un moment où l'on entend plus souvent que de coutume résonner dans les corons l'invective de « sale Polak » que prennent place les événements de Leforest. Le 26 mai 1934, 200 mineurs polonais de la société des mines de l'Escarpelle, entendant protester contre les menaces de congédiement, arrêtent le travail. Le 21 juillet, des arrêtés d'expulsion sont signés contre 11 d'entre eux et le 7 août, deux sont arrêtés sur le carreau de la mine. L'équipe du matin, comprenant 347 Polonais, décide alors de ne pas remonter, bloquant ainsi 88 Français au fond pendant 36 heures. Le bruit se propage qu'ils subissent des violences. De sociale, l'aventure prend des allures de combat entre nations et nourrit les sentiments xénophobes. *Le Télégramme du Pas-de-Calais et de la Somme* s'en fait l'écho dans son édition du 11 août.

Le point de vue polonais

Dans son jardinet où il travaille avec une quiétude apparente, nous avons trouvé un de ces mineurs polonais, un de ceux qui remontèrent mardi soir, avec des yeux brillants de joie dans leur face noircie de charbon, des yeux où se lisait le contentement d'avoir accompli un « devoir ».

- « Expliquez-nous les raisons de votre geste, avons-nous demandé ?
- Vous les connaissez à peu près. Onze de nos camarades ont été expulsés sans motif sérieux depuis quelque temps. On emploie à notre égard des procédés brutaux. Nous savons bien qu'il y a du chômage, mais tout de même, nous n'avons pas demandé à venir en France ; c'est la France qui nous a offert l'hospitalité. Pourquoi nous chasse-t-elle maintenant ?

Nous posons une nouvelle question :

- Qu'espérez-vous ?
- Attirer l'attention sur notre malheureux sort.
- Pour cela, vous avez réussi ! Mais pourquoi avez-vous maintenu les ouvriers français et notamment des porions, auprès de vous ?
- Parce que s'il n'y avait eu que des Polonais au fond, l'émotion aurait été moins grande et on se serait désintéressé de nous. Vous-mêmes, les journalistes, vous n'auriez pas trouvé l'information suffisamment épicée.»

Chez les mineurs français

Dans l'après-midi, Leforest a conservé son calme. De chaque côté des petites rues, les mineurs sont accroupis près des seuils de maisons. On devine qu'ils discutent les événements de la veille.

Nous nous sommes approchés de deux d'entre eux. Notre présence ne les gêne pas et ils disent tout ce qu'ils pensent.

« On n'a pas idée de faire des trucs comme ça... On n'a jamais vu ça... Il faut que ce soit des Polonais pour faire des prisonniers au fond du puits. »

Ils rient. Mais on sent leur mécontentement. Evidemment, on n'a pas l'habitude chez nous, de ces procédés-là.

Le Télégramme du Pas-de-Calais et de la Somme, 11 août 1934, Arch. dép. Pas-de-Calais, PG 9/76

Les sanctions ne tardent pas. Le jour même, le ministre de l'Intérieur signe 77 arrêtés d'expulsion, dont celui d'Edward Gierk, qui deviendra premier secrétaire du parti communiste polonais de 1970 à 1980.

3. Une assimilation ?

A. L'endogamie des immigrants polonais

Jusqu'en 1922, le flux migratoire est encore timide et concerne essentiellement des Westphaliens qui s'installent avec leur famille et leur mobilier dans les nouvelles cités que les compagnies houillères leur ont construites. A partir de 1923, les recruteurs français, installés au sein même de la Pologne, ne sélectionnent plus pour l'industrie que les demandes des hommes qui sont alors logés, près des puits, dans des habitations collectives, dites cantines. S'ils donnent satisfaction et que leur contrat annuel est renouvelé, ils peuvent formuler au préfet une demande d'introduction de famille.



Cortège d'un mariage polonais

Monsieur le préfet,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation pour que puisse venir en France et me rejoindre ma fiancée Cécile Jasniak, demeurant à Poznan (en Pologne), stary ryneck 71-72 chez M. Kowalski.

Je suis veuf depuis deux ans et j'ai quatre enfants à l'âge de 12 à 3 ans, pour lesquels il me faut avoir une personne de confiance absolue, que je ne peux point trouver ici. Je voudrais bien faire venir M^{lle} Jasniak pour se marier avec elle et donner une mère à mes quatre enfants.

Je suis occupé depuis plus que 5 ans comme mineur à la compagnie des mines de Marles. Un certificat de travail, veuillez trouver ci-contre.

Veuillez agréer, Monsieur le préfet, l'expression de mon profond respect.

Lettre de Joseph Szlapka au préfet, Marles-les-Mines,
5 mai 1927, Arch. dép. Pas-de-Calais, M 3179

B. L'espoir tenace d'un retour au pays

En septembre 1929, la convention d'émigration a été signée depuis dix ans déjà ; 400 000 Polonais se sont installés en France. Pourtant, le Garde des Sceaux, en charge des naturalisations, enregistre très peu. Les demandes polonaises sont quasi-inexistantes alors qu'une loi du 10 août 1927 a réduit à trois ans de résidence le délai de constitution d'un dossier.

Vous avez bien voulu me demander de vous renseigner sur la moralité générale des immigrants polonais et sur l'aptitude à s'assimiler à nos nationaux.

L'étude de ces deux questions appelle au préalable une rapide comparaison du Polonais vivant dans les milieux agricoles au Polonais travaillant aux mines.

Tandis que les premiers, mêlés intimement aux éléments indigènes, vivent de la vie française et sont ainsi amenés à se plier, sans même s'en apercevoir, aux coutumes et aux usages français, les autres, vivant en groupes, en cités, n'ont que peu ou pas de rapports avec nos ressortissants.

Loin de les rechercher, ils s'efforcent de vivre uniquement entre eux, encouragés en cela par leurs ministres du culte, par leurs autorités consulaires elles-mêmes dont l'action renforce sans cesse les tendances qu'un particularisme dont je dois souligner la force, était pourtant suffisant à créer.

De véritables villes polonaises se sont constituées notamment dans l'arrondissement de Béthune. Toutes les professions y sont remplies, tous les métiers y sont exercés par des nationaux polonais.

Dans de tels milieux, le Français fait figure de passant dont on ne sollicite ni la compagnie, ni a fortiori l'amitié.

De cet exposé découle naturellement la réponse à la question suivante : quelle est l'aptitude de l'immigrant polonais à s'assimiler ? Et la réponse est nette : aucune assimilation, quant à présent du moins (...).

En résumé, on peut affirmer que l'assimilation est nulle. Pour une immigration portant sur 102.017 sujets (35.885 hommes, 23.315 femmes et 42.817 enfants), le nombre des naturalisations pour mon département est le suivant :

1922 : 3.

1923 : 1.

1924 : 3.

1925 : 3.

1926 : 6.

1927 : 7.

1928 : 9.

Et pour les neuf premiers mois de la présente année : 12.

L'extrême faiblesse de ces chiffres dispense de toute autre preuve.

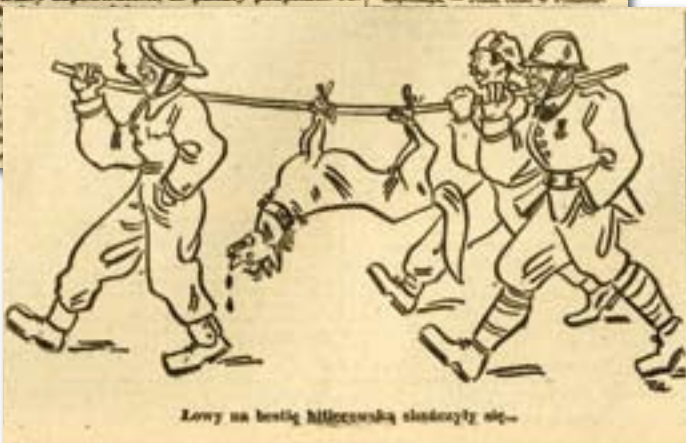
Rapport du préfet au ministre de l'Intérieur, 11 octobre 1929,
Arch. dép. Pas-de-Calais, M 6857/3

C. Un démenti : la Résistance polonaise pendant la Seconde Guerre mondiale

La signature d'un pacte germano-soviétique le 23 août 1939 laisse les mains libres à Hitler pour envahir la Pologne le 1^{er} septembre. La France et la Grande-Bretagne ripostent en entrant en guerre dès le 3 mais le 28 septembre voit la chute de Varsovie. Hitler et Staline se partagent la Pologne. Dans les mines du Pas-de-Calais, la résistance s'organise, parfois au travers de petits gestes symboliques, comme le recommande en 1943 un tract du Comité national pour la célébration de l'anniversaire de la défense de Varsovie, porté à la connaissance du commissaire de Nœux-les-Mines par ... un Polonais.

Ce fut un coup d'épée dans l'eau : aucun incident notable ne marqua la journée du 28 septembre 1943.

Frédérique Desmet
Pierre Gombert



Annnonce de la capitulation allemande par le journal polonais du Pas-de-Calais, *Narodowiec*, 9 mai 1945, Arch. dép. Pas-de-Calais, PG 233/35

Le mardi 28 septembre, jour de la chute de l'héroïque défense de Varsovie, rendez hommage aux compatriotes victimes par une minute de silence à 11 h du matin en suspendant le travail dans les mines, aux usines, fermes, constructions. Artisans, commerçants polonais, intellectuels, joignez-vous à cette manifestation. Polonais et Polonaises, mettez-vous le ruban de deuil pour les fils tombés pour la Patrie, préparez cette fête pour qu'elle soit digne de nous par de courtes allocutions aux compatriotes au travail.

Nous faisons appel aux prêtres polonais pour le sermon de circonstance, aux instituteurs pour exposer aux enfants l'anniversaire de septembre. Couvrez les murs avec des inscriptions patriotiques, accrochez sur les fils et poteaux de petits drapeaux polono-français.

Pour hâter la victoire des Alliés, sabotez sur chaque pas la production pour l'Allemagne. Pour l'anniversaire de l'invasion d'Hitler et de la Pologne, chaque Polonais doit faire son acte de sabotage.

Ensemble, avec le peuple français, écarterez les problèmes économiques, envoyez des pétitions, faites la grève.

Pour se venger du mal causé au peuple et aider la Pologne combattante, rentrez dans les rangs des partisans, prenez les armes contre les Prussiens, construisez les fondements de l'armée polonaise de l'insurrection.

Pour l'anniversaire de la défense de Varsovie, prouvons que nous sommes dignes de la mémoire de Kosciuszko, prouvons que les Polonais sont dignes de la liberté.

Tract émis par le Comité national pour la célébration de l'anniversaire de la défense de Varsovie, remis au commissaire de Nœux-les-Mines par un Polonais, le 3 septembre 1943, Arch. dép. Pas-de-Calais, M 5085/1



ABONNEMENT
à reproduire sur papier libre

Histoire & Mémoire - Bulletin d'information trimestriel édité par les Archives départementales du Pas-de-Calais : 1, rue du 19 Mars 1962 - 62000 DAINVILLE - Tél. : 03 21 71 10 90
Directeur de la publication : Dominique DUPILET - Rédacteur en chef : Pierre GOMBERT - Coordination : Lydia HUGUET
Iconographie : Archives départementales du Pas-de-Calais sauf mention particulière - Conception : Direction de la Communication - Imprimerie : Chartrez, St Nicolas-lez-Arras
Tirage : 2500 exemplaires - ISSN 1254.1184 - Dépôt légal : 2^e trimestre 2008 - © Les Archives départementales du Pas-de-Calais - 2008

Prix : 2€ à l'unité
ou 6€
(frais de port compris)
pour 4 numéros

Nom : Prénom :
Adresse :
Profession :

Les chèques sont à libeller à l'ordre de Monsieur le payeur départemental du Pas-de-Calais et à adresser à :
Archives du Pas-de-Calais - Madame la chargée des actions culturelles - 12, place de la préfecture - 62018 ARRAS CEDEX 09